



## Travailler les jours ferries

-----  
Par almanater

Bonjour je suis en cdi depuis 8 ans comme vendeur sous la convention fruits et legumes 3244 et voudrais savoir si les jours ferries sont payes comme des jours normaux.  
Merci

-----  
Par chance

allez vous lu votre convention collective vous devriez y trouver réponse à votre question